

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :

19 septembre 2022

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 19 septembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

Etaient absents excusés :

M. CHAMPION Pierre

Etaient absents non excusés :

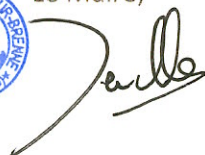
Néant

Madame BONZON Marie-Claude été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 35 / 2022

DELIBERATION RECTIFICATIVE A LA DELIBERATION N° 21/2022
« échange parcelle Gaudron / Mairie de Vernou-sur-Brenne
du 25/04/2022



Monsieur Patrice TARBE, Adjoint délégué à l'urbanisme expose :

- qu'il s'agit de régulariser l'empiètement du chemin rural 85 sur les parcelles AI 130 et AI 129 et de compenser cet état de fait par une cession d'une partie de la parcelle AI 128 (propriété communale).
- que ce point a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 25 avril 2022 (délibération 21 /2022)
- que les modalités de l'échange reste inchangées, mais qu'une nouvelle délibération est rendue nécessaire en raison du changement de propriétaire de la parcelle AI 129 prévu de manière ferme et irrévocable préalablement à l'échange envisagé.

Il précise qu'il est confirmé par GEOPLUS que le document d'arpentage transmis établi le 22 juin 2011 par M. Marc LEFILLASTRE est valide. Un plan de vérification de bornage établi le 13 juin 2022 par GEOPLUS en atteste.

Il propose aujourd'hui de confirmer le principe d'un échange de parcelles entre la Commune et M. Gilles GAUDRON sur la base du document d'arpentage joint, déterminant la création des parcelles suivantes :

- Anciennement AI 130 (Propriété de M. Gilles GAUDRON) devenant AI 334 (propriété de M. Gilles GAUDRON) et AI 335 (Propriété de la Commune de Vernou),
- Anciennement AI 129 (Propriété de M. Gilles GAUDRON au jour de l'échange) devenant AI 332 (Propriété de M. Gilles GAUDRON) et AI 333 (Propriété de la Commune de Vernou).
Il est précisé que préalablement à la signature de l'acte, M. Gilles GAUDRON procèdera à l'acquisition de la parcelle AI 129 appartenant à ce jour au GFA SYLGIL.
- Anciennement AI 128 (Commune de Vernou) devenant AI 330 (Propriété de M. Gilles GAUDRON) et AI 331 (Propriété de la Commune de Vernou)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de régulariser l'emprise du chemin rural 85, l'échange des parcelles telles que décrites ci-dessus et figurant au document d'arpentage dressé le 22 juin 2011 et confirmé par le plan de vérification de bornage établi le 13 juin 2022 ;
- **Confie** l'établissement de l'acte à Maître Martine Mounier-Vivier, notaire de Vernou-sur-Brenne et d'accepte de prendre en charge les frais afférents ;
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Pascale DEBALLÉE**

